

2019

LA SITUATION FINANCIÈRE DU GRAND ALBIGEOIS



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS**

www.grand-albigeois.fr



La répartition des recettes et des dépenses

Créée en 2003, la communauté d'agglomération de l'Albigeois intervient sur le territoire des 16 communes membres dans les domaines de compétences qui lui sont confiés : développement économique, voirie, transports, entretien des espaces publics, médiathèques, équipements aquatiques, assainissement, chenil, réseau des assistantes maternelles, zone d'activité, politique de l'habitat, eau potable, éclairage public, gestion des déchets... Au quotidien, ce sont plus de 500 agents qui sont à pied d'œuvre pour assurer les missions de proximité, piloter

et animer les actions communautaires au service du territoire et des 84 000 grands albigeois.

Ces actions sont comptabilisées via 1 budget général et 9 budgets annexes. Une vision consolidée des recettes et des dépenses réelles (hors flux croisés entre budgets) sur l'ensemble de ces budgets permet d'appréhender les équilibres financiers de l'agglomération en 2019.

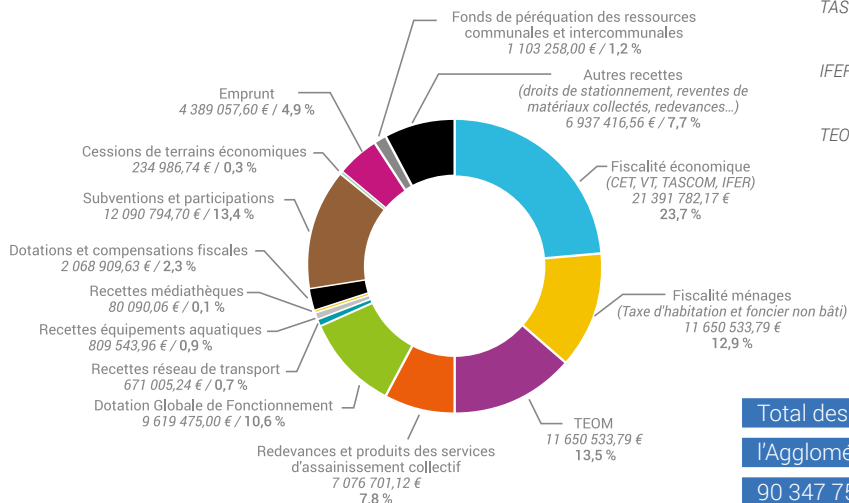
TOTAL DÉPENSES RÉELLES 2019 (tous budgets confondus)

Domaines de compétences	Total (en €)	Pour 1 000 €
 Développement économique	1 239 329,38	14,11
 Voirie - Parcs de stationnement	17 931 524,66	204,19
 Collecte et traitement des déchets ménagers - Propreté	13 180 356,66	150,10
 Assainissement - eaux pluviales	11 949 186,37	136,08
 Transports urbains - mobilités durables	11 305 826,48	128,75
 Eclairage public	2 974 314,41	33,87
 Enseignement supérieur et recherche	525 906,14	5,99
 Cadre de vie	1 790 594,85	20,39
 Participation au SDIS	3 250 743,96	37,02
 Equipements aquatiques	3 498 968,79	39,85
 Réseau des médiathèques	2 556 039,19	29,11
 Gestion des services	1 906 513,08	21,71
 Remboursement de la dette	10 684 568,60	121,67
 Reversements aux communes	5 019 003,13	57,16
	87 812 875,70	1 000

Total des dépenses réelles de

l'Agglomération en 2019 : 87 812 875,70 €

RECETTES RÉELLES TOTALES 2019 (tous budgets confondus)



CET : contribution économique territoriale
VT : versement transport
TASCOM : taxe sur les surfaces commerciales
IFER : impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau
TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères

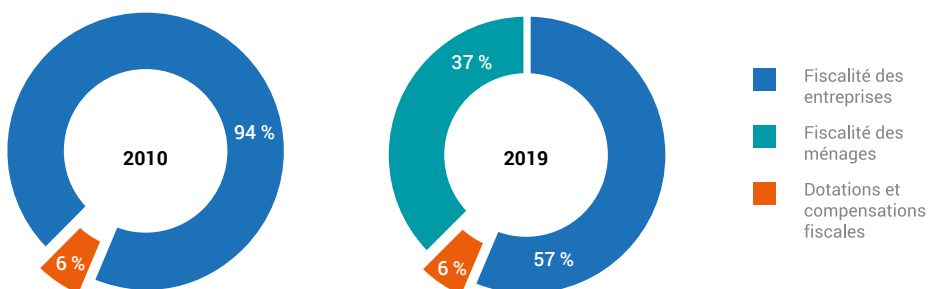
Total des recettes réelles de l'Agglomération en 2019 :
90 347 750 €

Les niveaux de taxe sont inchangés depuis 2010

La réforme fiscale de 2010 s'est traduite par la **disparition de la taxe professionnelle** et par une redéfinition des recettes fiscales entre les différents niveaux de collectivités (régions, départements, EPCI et communes).

Le **transfert de la fiscalité sur les ménages** anciennement gérée par le Département (part de la taxe d'habitation) et la Région (part de la taxe sur le foncier non bâti) a ainsi profondément modifié la structure des recettes de fonctionnement de la communauté d'agglomération.

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DU PRODUIT FISCAL DIRECT (y compris compensations fiscales)



En 2019, le produit fiscal direct de l'Agglomération s'élève à 31 M€, en progression de +4,4 % par rapport à l'année 2018 (+1,3 M€).

Les élus ont choisi ne pas faire évoluer les taux de fiscalité directe par rapport à ceux en vigueur avant la réforme fiscale : les taux de taxe d'habitation (10,54 %), de taxe foncière

sur les propriétés non bâties (3,90 %) et de cotisation foncière des entreprises (37,51 %) sont donc inchangés depuis 2010. La hausse du produit fiscal sur 2019 s'explique ainsi par la seule croissance des bases d'imposition.

▼ Le haut niveau d'investissement sur le territoire

Malgré une baisse de ses recettes pour participer à l'effort de redressement des comptes publics, l'Agglomération a toujours maintenu un haut niveau d'investissement sur son territoire.

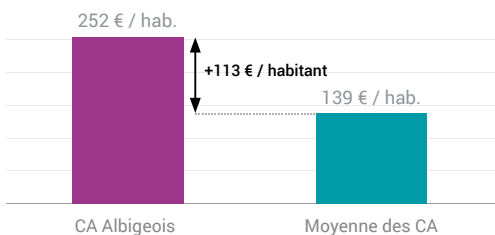
Entre 2014 et 2017, les collectivités locales ont contribué à **l'effort de redressement des comptes publics**. Cela s'est traduit par une diminution de la dotation globale de fonctionnement de 11,5 Mds€ sur la période 2014–2017. **La perte de recette cumulée pour l'Agglomération s'élève à 9,2 M€ sur les années 2013 à 2017.**

Cette situation a nécessité la **mise en œuvre de mesures de limitation des dépenses publiques de fonctionnement**, tout en conservant le **souci de préserver la qualité des services** rendus aux habitants.

Malgré ces contraintes financières, l'Agglomération a continué à soutenir le tissu économique local en investissant 291 M€ depuis 2010, soit une moyenne annuelle de 29,1 M€.

Le volume des investissements publics par habitant reste en 2019 plus élevé sur le territoire Albigeois qu'ailleurs. L'Agglomération d'agglomération a investi 22,4 M€ en 2019 sur son budget général auxquels s'ajoutent 5,2 M€ de dépenses sur les budgets annexes.

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 2019



Source : fiche de situation financière 2019– DGFIP (budget général)



L'encours de la dette diminue de près de 6 % par an depuis 2014

L'Agglomération a mobilisé quatre nouveaux emprunts en 2019 pour un montant total de 4,39 M€ : 0,78 M€ sur le budget annexe transports urbains et 3,61 M€ sur le budget annexe assainissement collectif. Parallèlement, 6,89 M€ de dette ont été remboursés sur l'ensemble des budgets.

Nous avons donc poursuivi notre désendettement. L'encours de dette s'est réduit de 2,5 M€ en 2019. Entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2019, la dette de l'Agglomération a diminué de 27,7 M€, soit une baisse moyenne de 5,9 % par an.

Au 31 décembre 2019, l'encours de dette consolidé s'élève à 78,5 M€.

La situation de la collectivité est saine puisque sa capacité d'autofinancement brute¹ est plus importante que dans la plupart des

agglomérations françaises et sa capacité de désendettement² est plus faible que la moyenne nationale.

Ainsi, si la communauté d'agglomération de l'Albigeois consacrait la totalité de son autofinancement au remboursement de sa dette, cette dernière serait totalement éteinte en moins de 3 années.

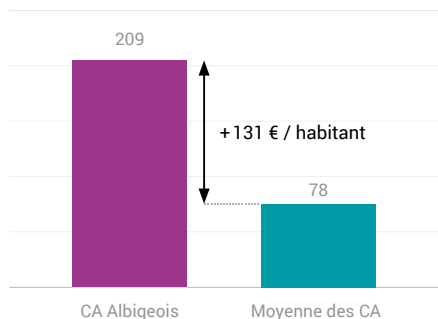
3 nouveaux emprunts ont été souscrits en fin d'année 2019 : 1,4 M€ sur le budget assainissement collectif (renouvellement des réseaux), 0,36 M€ sur le budget annexe parking (rénovation parking des temps modernes) et 0,5 M€ sur le budget annexe transports urbains (programme de renouvellement des bus).

Les fonds de ces prêts sont mobilisés en 2020.

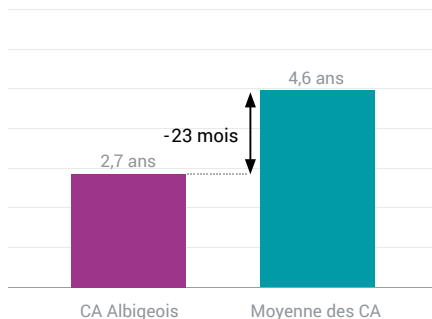
¹ La capacité d'autofinancement brute est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

² La capacité de désendettement est le rapport entre l'encours de dette et la capacité d'autofinancement.

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE 2019



CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT 2019





Une administration engagée dans la certification des comptes publics

La communauté d'agglomération de l'Albigeois fait partie des 25 collectivités territoriales retenues pour l'expérimentation de la certification des comptes.

Cette certification doit permettre à un auditeur externe de pouvoir certifier que les comptes de l'agglomération sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle de son patrimoine, de sa situation financière et du résultat des opérations de l'exercice.

Cette démarche de certification permettra à l'Agglomération :

- » de consolider les procédures internes déjà mises en place en termes de fiabilité comptable ;
- » **de renforcer les garanties offertes aux financeurs**, ce qui facilitera l'accès aux ressources financières externes. C'est une garantie de professionnalisme vis-à-vis de nos partenaires extérieurs ;
- » **de donner une assurance raisonnable sur la fiabilité de l'information financière afférente à la collectivité pour les élus et les citoyens ;**
- » d'anticiper une évolution réglementaire portant sur la généralisation de la certification, tout en bénéficiant d'une assistance des services de l'État (Chambre Régionale des Comptes et DGFIP).

Cette phase d'expérimentation se déroule en deux temps sur la période 2017 - 2023.

À partir de l'exercice 2017 et jusqu'au dépôt des comptes de l'exercice 2019, la Cour des Comptes accompagne la collectivité dans une démarche progressive d'évaluation de la fiabilité de ses états financiers.

Cet accompagnement a débuté par la réalisation d'un « diagnostic global d'entrée » sur les comptes de l'exercice 2016. Il est complété depuis par des audits approfondis. Les conclusions de ces travaux sont transmises chaque année à l'exécutif de la communauté d'agglomération sous la forme de relevés d'observations. **Ces travaux sont menés conjointement par la Cour des Comptes et la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie.**

Ensuite, des commissaires aux comptes réaliseront des certifications préparatoires sur les comptes des exercices 2020, 2021 et 2022. L'avis des commissaires aux comptes sur la fiabilité des comptes de la collectivité sera transmis à la Chambre Régionale des Comptes et à l'exécutif de la collectivité. Cet avis devra faire l'objet d'une communication à l'organe délibérant de la collectivité.

À l'issue de cette phase d'expérimentation, la Cour des Comptes remettra un rapport d'évaluation au Gouvernement.



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGOIS**

www.grand-albigeois.fr